Nations Unies

S/PV.7276



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7276e séance

Mardi 14 octobre 2014, à 10 heures

New York

Président :	Mme Perceval	(Argentine)
Membres :	Australie	Mme King
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Cai Weiming
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Lamek
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	M. Baublys
	Luxembourg	Mme Lucas
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2014/709)

14-56732 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2014/709)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/728, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/709, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en espagnol*) :Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2179 (2014).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Deng (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole au Conseil de sécurité durant votre présidence, je voudrais, Madame la Présidente, vous féliciter ainsi que votre équipe, et vous assurez du plein appui de ma délégation alors que vous assumez cette lourde responsabilité. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer votre prédécesseur pour le brio avec lequel elle s'est acquittée de sa mission.

Le Gouvernement sud-soudanais se félicite de la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), aux termes de la résolution 2179 (2014) qui vient d'être adopté. Je saisis cette occasion pour exprimer de nouveau au Conseil de sécurité les remerciements du peuple d'Abyei et du Gouvernement sud-soudanais pour l'appui que l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale ne cessent d'apporter au Soudan et au Soudan du Sud pour les aider à régler leur différend concernant le statut final d'Abyei par des moyens pacifiques. Il est toutefois manifeste, tel que reflété dans le rapport (S/2014/709) du Secrétaire général, qu'hélas l'impasse se prolonge et qu'il faut trouver des idées nouvelles et créatives pour parvenir au résultat escompté.

Le Protocole d'Abyei de l'Accord de paix global se réfère à Abyei comme étant la zone où les neuf communautés locales ngok dinka étaient installées avant l'annexion de la région par le Soudan du Nord en 1905. La Cour permanente d'arbitrage, avec l'accord du Soudan et du Soudan du Sud, a délimité lae Zone, maintenant communément appelée « the box ». La seule chose qui reste à régler est l'autodétermination des Ngok Dinka, sur laquelle les populations se sont prononcées sans équivoque en octobre 2013 lors de leur référendum communautaire.

Bien que le référendum communautaire d'Abyei ait été bien organisé, qu'il ait été mené de façon efficace et transparente et que les participants aient voté à 99,8 % pour leur intégration au Soudan du Sud, ce vote n'a malheureusement pas été reconnu par les deux Gouvernements et par la communauté internationale. Comme vous le savez, Madame la Présidente, une équipe de haut niveau de Djouba, composée du Président du Haut-Comité pour le référendum à Abyei et de deux ambassadeurs de rang élevé, se trouve actuellement à New York pour plaider la reconnaissance des résultats du référendum communautaire d'Abyei. Tout en espérant que leurs efforts aboutiront, nous savons qu'une telle reconnaissance n'est pas pour demain.

Il faut toutefois rappeler que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait réaffirmé à sa 405ème réunion, le 16 novembre 2013, les termes de son communiqué du 26 octobre 2013 qui, entre autres, réitérait son entière acceptation de la proposition du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union

africaine, et appelé de nouveau le Conseil de sécurité à appuyer de toute urgence la proposition en tant que meilleure voie à suivre pour le règlement de la question concernant Abyei. Si les résultats du référendum communautaire d'Abyei n'étaient pas reconnus, il faudrait pour le moins donner suite aux propositions du Groupe et les mettre en œuvre en vue d'un référendum organisé et reconnu par la communauté internationale. Ne pas se prononcer sur ses deux sujets créerait une situation tragique pour la population d'Abyei.

Nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général d'avoir fait observer que

> « les membres des communautés d'Abyei demeurent privés de services sociaux de base et continuent d'être victimes de la violence ethnique. Le statu quo ne peut plus durer » (*S/2014/709, par.31*).

Dans ce sens, nous appuyons énergiquement les résultats du dernier examen stratégique du mandat de la FISNUA, devant permettre d'élaborer « des propositions visant à faciliter la mise en œuvre des recommandations…en particulier celles qui ont trait à la stabilisation d'Abyei » (*ibid., par.28*).

Un important facteur du processus de stabilisation est le dialogue intercommunautaire qui, comme le rapport du Secrétaire général le note, dépend d'un certain nombre de questions, la plus urgente étant l'impératif de « tourner la page s'agissant de l'assassinat du Chef suprême ngok dinka » (*ibid., par.34*) Un pas dans cette direction devrait être de rendre public le rapport de la Commission d'enquête de l'Union africaine sur l'assassinat du Chef, et de faire que ses auteurs en répondent. Il faut aussi régler le différend concernant le vol de bétail. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'avoir « engagé les dirigeants des deux pays à faire en sorte qu'une conférence intercommunautaire soit formellement convoquée dès que possible » (*ibid.*), pour peu que les conditions favorables soient créées.

À cet égard, il convient de noter qu'outre tourner la page s'agissant de l'assassinat du Chef suprême, il faut aussi que la question de la présence de la police armée soudanaise dans les champs pétrolifères de Diffra, qui constitue une violation de l'Accord du 20 juin 2011 et des résolutions de l'ONU, soit réglée. Le rapport du Secrétaire général indique que la FISNUA a également observé la présence d'un petit nombre de membres de l'Armée populaire de libération du Soudan dans le sud d'Abyei, en contravention de l'Accord et des résolutions du Conseil de sécurité. La seule façon d'inverser cette tendance à l'équivalence morale serait de dépêcher une commission d'enquête pour établir les faits sur le terrain.

Le Gouvernement sud-soudanais se réjouit de la décision du Secrétaire général de nommer un civil à la tête de la Mission pour aider à acheminer l'aide humanitaire de façon ciblée et efficace afin de répondre aux besoins cruciaux des Ngok Dinka et de faciliter leur relèvement et leur coopération avec les nomades Misseriya. De tels échanges et coopération pacifiques entre les deux communautés encourageraient les Soudanais et les Sud-Soudanais à trouver des solutions acceptables et créatives au différend concernant le statut final d'Abyei. À cet égard, les deux pays auront besoin de l'appui de l'UA et de l'ONU pour régler les problèmes d'ordre sécuritaire, politique, humanitaire et en matière de développement qui se posent à Abyei, et ce au bénéfice aussi bien des Ngok Dinka que des nomades Misseriya.

Enfin, je voudrais réitérer la profonde appréciation de mon gouvernement pour l'appui qui est déjà fourni par la communauté internationale, particulièrement par le Gouvernement éthiopien par le biais de ses inestimables contributions à la FISNUA, une indispensable pour la sécurité des Ngok Dinka et d'autres communautés qui viennent dans la zone de façon saisonnière.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elnor (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, et vous féliciter de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie également les membres du Conseil qui ont travaillé si dur au cours des consultations sur la résolution 2179 (2014), qui vient d'être adoptée, afin d'aboutir à un texte positif et équilibré qui appuiera les efforts actuellement déployés pour faire advenir plus rapidement un règlement politique du statut définitif d'Abyei, conformément au Protocole de l'Accord de paix global et aux accords ultérieurs signés par les parties, y compris l'Accord du 20 juin 2011 et la feuille de route de l'Union africaine, entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2046 (2012).

Nous accueillons avec une vive satisfaction les dispositions de la résolution 2179 (2014) qui tendent à garantir le règlement diligent des questions en suspens et du statut définitif d'Abyei à la faveur de négociations

qui pareront à toute action unilatérale. Nous nous félicitons également des dispositions relatives à l'importance de mener un dialogue intercommunautaire dans le but de préserver la coexistence historique des populations de la zone. À cet égard, nous soulignons une fois de plus l'attachement du Gouvernement soudanais aux dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 et de la résolution 2046 (2012) qui ont trait à la nécessité d'établir des organes administratifs et de sécurité, notamment un conseil législatif et une force de police, étant donné que de tels mécanismes sont de nature à faciliter un règlement politique. De ce point de vue, aucune tentative consistant à contourner ces mesures ou à promouvoir d'autres solutions possibles ne saurait aboutir au règlement politique souhaité ni à l'instauration de la sécurité et de la stabilité voulues.

Nous saluons les activités menées par l'Éthiopie aux fins d'instaurer la sécurité et la stabilité à Abyei par sa contribution à l'action de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Nous n'épargnerons aucun effort pour aider à l'exécution du mandat éthiopien.

S'agissant des déclarations contenues dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2014/709), sur la décision relative aux élections à venir au Soudan, nous rappelons que, pour l'heure et tant qu'un règlement définitif ne sera pas intervenu, Abyei fait toujours partie intégrante du Soudan. À ce titre, il reste officiellement un district à prendre en considération dans les négociations. Nulle entité revendiquant unilatéralement qu'elle représente Abyei n'est en position de promouvoir le dialogue intercommunautaire encouragé par le Conseil ou de parvenir à un règlement politique. En ce qui concerne la force qui protège actuellement les installations pétrolières dans la région, la forte présence de d'éléments armés – quelque 1 000 soldats – de l'État du Soudan du Sud dans la partie sud d'Abyei, comme l'a signalé mon frère, le représentant du Gouvernement sud-soudanais, fait peser une menace sur la stabilité régionale.

En conclusion, je réaffirme que le Gouvernement soudanais est prêt à poursuivre les négociations. Nous espérons que la visite du Président Salva Kiir au Soudan ce jeudi donnera lieu à des mesures qui contribueront à régler le problème. Nous insistons à nouveau sur le fait que le dialogue et le règlement politique sont des solutions optimales, et qu'aucune autre option ne saurait constituer un vecteur de stabilité dans la région.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.